



COMMUNE DE GREZ-DOICEAU

FORMULAIRE DE DEMANDE : PRIME A L'ACQUISITION D'UN VELO OU KIT ELECTRIQUE POUR LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Cordonnées du demandeur :

Nom, prénom :

Rue et numéro :

Localité :

Téléphone/GSM :

E-mail :

Références financières :

Montant à verser (50% de la prime régionale) :

Numéro de Compte IBAN : BE.....

Titulaire :

Documents à joindre :

- L'original de la facture ou à défaut une copie certifiée conforme émise par le professionnel du secteur reprenant le type exact de vélo ;
- Une copie du courrier de la Région wallonne annonçant l'octroi de la prime régionale au demandeur ;
- La preuve de versement de la prime régionale (extrait bancaire) ;
- La preuve de l'enregistrement du vélo sur la plateforme en ligne "Mybike" et de l'apposition, sur le cadre du vélo, de l'autocollant correspondant.

A défaut d'envoi des éléments réclamés dans un délai de trente jours à dater de la réception de la demande de compléments, la demande est irrecevable.

Attestation

Je déclare sur l'honneur que l'acquisition a pour but d'effectuer régulièrement mes trajets domicile-travail.

J'atteste par la présente ne pas avoir perçu de prime communale similaire dans les quatre ans qui précèdent ma demande.

J'atteste avoir déjà reçu la prime régionale et introduire ma demande dans les trois mois du paiement de cette dernière.

Je m'engage également à ne pas revendre ledit vélo dans les quatre ans sous peine de restituer la prime perçue.

Je m'engage, enfin, à accepter d'apporter la preuve que je possède toujours le vélo en cas de contrôle. En cas de refus, l'entièreté de la prime communale devra être restituée.



COMMUNE DE GREZ-DOICEAU

J'ai pris connaissance du règlement et marque mon accord avec celui-ci :

Fait à _____, le _____

Signature :

Les informations obtenues sont utilisées, exploitées et traitées par et pour la Commune de Grez-Doiceau dans le but d'attribuer la prime uniquement, dans le respect de la charte Vie privée de la commune consultable à l'adresse internet : <https://www.grez-doiceau.be/m-commune/informations-pratiques/rgpd-charte-vie-privee-1/rgpd-charte-vie-privee>. Pour connaître et exercer ses droits, notamment de retrait du consentement à l'utilisation des données collectées par le formulaire de demande, l'intéressé devra contacter le responsable DPO de la commune de Grez-Doiceau via l'adresse dpo@grez-doiceau.be. Conformément à l'article art. 35 §7 de l'arrêté du gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale (Moniteur belge, 22.08.2007), les livres et pièces justificatives sont conservés par la commune pendant 10 ans.